

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 9 ET 10 OCTOBRE 2023**Point 3 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur la proposition de MM. Arthur Gremaud et Maxime Pittet, au nom du groupe PVL, demandant la création d'une commission participative « Sondages »**

Lors de la séance du 10 octobre 2022, le Conseil général a transmis au Conseil communal la proposition de MM. Arthur Gremaud et Maxime Pittet mentionnée en titre.

1. Présentation de la proposition au Conseil général

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Résumé : La proposition qui va être déposée par le groupe Le Centre/PVL a pour but d'intégrer davantage les citoyennes et citoyens de la commune dans les choix politiques. En effet, nous souhaitons que la population soit consultée, périodiquement, sur des sujets d'intérêt divers, par le biais de sondages. Vous trouverez de potentiels exemples d'application dans la proposition. Afin de mener à bien la préparation de ces sondages, la création d'une commission participative, mêlant élus et citoyens volontaires, nous paraît être la solution la plus efficace. Dès lors, conformément à l'article 49 lettre c du règlement du Conseil général, nous demandons au Conseil Communal qu'il se positionne sur la création d'une commission participative « Sondages ».

Proposition : Nous vivons en démocratie, mais parfois les volontés de la population ne sont pas suffisamment prises en compte dans les choix politiques. Pour remédier à cela, nous souhaitons intégrer les citoyennes et citoyens de la commune dans le processus de réflexion en leur adressant des questions, périodiquement, sur des sujets d'intérêt divers. Il en découlerait ainsi une politique plus participative dans laquelle chaque citoyen aurait la possibilité de s'exprimer sur des thématiques importantes. En effet, nous remarquons régulièrement qu'il est utile de connaître l'avis de la population afin de faire les bons choix pour notre commune. À titre d'exemple, nous pouvons citer le sondage « Consultation des usagers du quartier » réalisé par la Commune en février 2022 et adressé aux habitants du quartier situé autour de la rue des Colombettes. De façon plus générale, nous pensons qu'il serait pertinent de questionner la population, par exemple, lors de la construction de places de jeux ou de terrains de sport, sur les mesures en vigueur de soutien aux aînés, sur les structures d'accueil pour les nouveaux arrivant dans la commune, sur les obstacles à utiliser dans les zones 30, sur la mise en place d'un service nez rouge permanent, sur d'éventuelles subventions communales pour le service de vélos/trottinettes électriques, ou dans un tout autre contexte, sur l'organisation d'animations éphémères au centre-ville. Cette façon agile de procéder éviterait d'engager d'importants montants pour des résultats finaux décevants. Intégrer les utilisateurs

finaux, en l'espèce les citoyennes et citoyens bullois, est d'ailleurs une façon de procéder de plus en plus utilisée dans le monde du management. À noter que le but n'est pas de modifier notre système démocratique dans lequel les Conseillers généraux représentent le peuple, mais plutôt d'orienter notre politique en intégrant davantage les principaux concernés, en amont de certains projets importants. Pour ce faire, conformément à l'article 49 lettre c du règlement du Conseil général, nous demandons au Conseil Communal qu'il se positionne sur la création d'une commission participative « Sondages », mêlant élus et citoyens volontaires. Cette Commission aurait notamment pour objectifs de prioriser les thématiques d'intérêt, de récolter les informations pertinentes auprès des autres Commissions, de sélectionner les questions et d'étudier les résultats des sondages. La diffusion des sondages devrait se faire ponctuellement, lorsqu'un sujet important est à l'ordre du jour, via les réseaux sociaux, la presse, le site de la commune et à terme l'application iGruyère. Cette démarche témoignerait de l'ouverture des autorités communales et encouragerait le civisme auprès de la population. D'autre part, nous pensons que notre commune a tout à gagner d'intégrer davantage ses citoyennes et citoyens dans sa démarche politique. Cela nous permettra ainsi de mieux connaître les envies et les besoins de nos habitants pour élaborer des projets qui répondent au mieux à toutes les attentes. Merci. »

2. Réponse du Conseil communal

Depuis plusieurs années maintenant, le Conseil communal constate les souhaits croissants de la population à être intégrée aux réflexions publiques. Tout comme les proposant, le Conseil communal considère que la démocratie de proximité renforce une meilleure compréhension et appropriation des projets de développement ainsi que la cohésion sociale. Les démarches participatives incluent une diversité de points de vue afin d'atteindre des objectifs communs par la concertation et l'intelligence collective. De telles méthodes doivent être comprises comme des compléments utiles à la démocratie représentative et politique. Ces attentes légitimes de la population ont amené le développement de plusieurs méthodes permettant aux citoyens de s'approprier des sujets communaux.

En préambule, le Conseil communal souhaite rappeler la démarche participative qui a été lancée ce printemps sur le réaménagement du centre-ville. Après une séance d'information publique, un sondage a été ouvert puis un groupe représentatif de la population a été défini afin d'accompagner la suite du développement du projet. Il convient de relever le succès du sondage en ligne qui a été ouvert du 27 avril au 28 mai 2023. Pas moins de 1851 personnes ont participé à cette première étape de la consultation. Dans le cadre du crédit global voté par le Conseil général de 55'000 CHF, plusieurs dizaines de milliers de francs ont été attribués à la démarche participative. Fort de cette expérience, la Ville de Bulle réitère ce procédé pour les PAD-cadres des quartiers de Champ-Barby et de Pierre-Sciobéret. Il convient de préciser ici que le succès de la démarche de ce printemps est très certainement lié au professionnalisme et au savoir-faire de l'entreprise mandatée. Elaborer des démarches participatives nécessitent à la fois des méthodes éprouvées et des moyens à y consacrer.

Si cet exemple est un des plus parlant, le Conseil communal relève que des procédés participatifs sont utilisés dans de nombreux autres domaines d'activité : l'enfance et la jeunesse, le développement des associations de quartier, l'intégration, la culture ou encore les activités en faveur des seniors.

En ce qui concerne le domaine de l'enfance et de la jeunesse, un des objectifs les plus importants de la politique « Grandir à Bulle » est d'encourager l'engagement social et citoyen. Les enfants et les jeunes s'engagent dans le tissu associatif et prennent part à la vie citoyenne de la commune. Ces activités renforcent leur capacité à débattre de manière respectueuse, améliorent leur aptitude d'organisation et

favorisent leur insertion sociale et professionnelle. Pour cela, la Ville sensibilise tous les enfants et les jeunes à l'engagement citoyen tout en les considérant comme des actrices et acteurs pouvant contribuer au vivre ensemble et au développement de la société. Dans ce cadre, le Conseil des jeunes a été consulté de manière régulière à propos des sujets qui concernent ce public.

Mesure issue de cette stratégie « Grandir à Bulle », le projet « Fais ta place ! » est le fruit d'une collaboration entre le Département technique et le Service enfance-jeunesse. Il vise le développement de places de jeux et de lieux de rencontre adaptés à la population, en particulier aux enfants et aux jeunes. Dans le cadre de ce projet, la Ville de Bulle a établi tout d'abord un état des lieux des 18 places de jeux communales. Dans un deuxième temps, afin que ces places de jeux répondent au mieux aux besoins, la Ville a engagé un processus participatif impliquant les usagères et les usagers afin de réfléchir aux pistes d'amélioration à envisager concrètement. Comment rendre ces places plus accueillantes et ludiques, plus intergénérationnelles, mieux adaptées aux changements climatiques ? Dans ce cadre, trois après-midis participatifs ont été prévus cet automne, avec le soutien d'un mandataire externe rompu à ce type d'exercice. Ce projet est d'ores et déjà soutenu par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) du Canton de Fribourg.

Au-delà de ces exemples précis, nous relevons que pour les projets citoyens adultes ou seniors, la Ville de Bulle bénéficie depuis onze ans maintenant de l'association « Bulle sympa ». Cette initiative citoyenne est soutenue par la Ville à hauteur d'un budget de 15'000 CHF annuel pour mettre sur pied des projets et la formation d'agents sympas.

Depuis quelques années maintenant, nous soutenons également la création d'associations de quartier, pour ce faire, un montant de 13'000 CHF est inscrit dans le budget 2023. Nous considérons que ces associations permettent de renforcer la participation citoyenne aux affaires de notre commune.

Comme cela est relevé fréquemment, si la population bulloise croît de manière importante chaque année, c'est aussi parce que notre ville accueille une population étrangère importante. Nous comptons aujourd'hui plus de 120 nationalités différentes au cœur de notre cité. Pour soutenir l'intégration et favoriser le développement de projets culturels, les services de la culture et de l'intégration ont initié la démarche participative « Culture en partage ». De ce projet, devenu structure à part entière de la Ville en 2023, plusieurs événements marquants sont désormais coconstruits et rythment l'année culturelle bulloise. On peut citer en autres : les ciné-repas-concert en collaboration avec le cinéma Prado et Ébullition, la fête des cultures, les rencontres entre femmes ou encore tout récemment, un spectacle d'arts vivants en collaboration avec Gomette et Gabatcho. En dehors de toutes autres subventions et des charges salariales, la Ville de Bulle alloue un budget de 15'000 CHF annuel en soutien à cette démarche.

En résumé, la Ville de Bulle travaille depuis plusieurs années à renforcer les démarches participatives et continuera à l'avenir à associer sa population au développement de la ville. Le Conseil communal insiste sur le fait que ces démarches nécessitent du savoir-faire et des moyens si l'on veut qu'elles puissent amener une plus-value sensible aux différents projets communaux.

Dans ce contexte, le Conseil communal ne privilégie pas la création d'une commission particulière du Conseil général. Il souhaite pouvoir continuer à travailler de manière globale à rendre notre population plus sensible aux affaires de la cité. Il souhaite également donner la parole à cette dernière pour de nombreux projets particuliers. Et à chaque fois, il souhaite le faire avec des méthodes appropriées et des moyens adéquats. Il considère que l'établissements de sondages sans procédés professionnels pourraient même conduire à des interprétations malheureuses voire contre-productives.

Si le Conseil général voulait tout de même se doter d'une commission participative « sondage », le Conseil communal relève qu'il ne serait pas en mesure de mettre à disposition de cette dernière le personnel inhérent à de telles tâches.

Le Conseil communal invite le Conseil général a prendre acte de sa détermination concluant au rejet de la proposition de MM. Arthur Gremaud et Maxime Pittet, au nom du groupe PVL, demandant la création d'une commission participative « Sondages ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard